

Les cimetières ont du mal à enterrer les pesticides

ENVIRONNEMENT L'interdiction des pesticides pour l'entretien des espaces verts ne sera pas simple à mettre en œuvre dans les cimetières : explications.

La protection de la nature va-t-elle s'arrêter à la porte des cimetières ? La question est posée avec l'entrée en vigueur d'une loi qui interdira en décembre 2016 l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics : parcs, jardins, espaces verts... et donc cimetières. Avec leurs allées en gravier, où les mauvaises herbes s'épanouissent, les bandes de terre entre les tombes qui servent de refuge aux pissenlits et où les outils peinent à passer, les cimetières constituent de véritables refuges pour les pestes végétales. Les entretenir sans produit chimique constitue un véritable défi. D'où l'idée d'Ecocene, association chargée d'éduquer au développement durable en Béarn, d'organiser une journée d'information. Cette dernière s'est déroulée récemment au lycée agricole de Montardon et au cimetière de Lons. Pas moins de 55 techniciens et élus, ainsi que 25 étudiants en BTS aménagement paysager ont participé à la réflexion.

Sites sensibles

Jean-Marie Musset, responsable des espaces verts de la ville de Pau a témoigné de la difficulté. « Nous pratiquons le zéro phyto depuis un moment. Mais il reste un point noir : le cimetière. Le lieu est vaste, avec des concessions très denses, des espaces entre les tombes très longs et difficiles d'accès. Le printemps est la saison la plus critique. Il nous faudrait, par exemple, végétaliser un maximum les grands espaces libres. On commence à y réfléchir. Nous revoyons le traitement des allées. »

Le problème est à la fois économique, environnemental et sociologique. Franck Saint-Girons de Scop Territory le confirme. « Le cimetière est identifié comme un point très délicat, synonyme de deuil. La présence de mauvaises



Les espaces entre les tombes constituent de véritables refuges pour les mauvaises herbes. Et les outils ont du mal à y accéder. © ARCHIVES MARC ZIRNHELD

herbes y est mal perçue. Le public y voit un manque de respect pour les disparus. C'est pour cette raison que les communes ont du mal à faire évoluer leurs cimetières. Certaines ont choisi de maintenir l'utilisation des produits phytosanitaires ; mais cela impose de former les agents et de respecter les normes de stockage. Des sites doivent être fermés en fonction des produits utilisés. L'investissement est lourd mais, d'un autre côté, si l'on choisit le zéro phyto, cela demande plus de temps de travail ».

>> ZOOM

Jardins : fin des pesticides en 2016

La loi Labbé vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, et à réduire progressivement l'utilisation des pesticides. Le texte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2022, pour laisser le temps aux industriels de s'adapter. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Guislain Laroche est animatrice au sein d'un syndicat qui regroupe 141 communes en Gironde, englobant Libourne, Saint-Emilion et Pomerol, pour travailler notamment à la gestion des déchets verts. C'est dans ce cadre qu'elle a été amenée à s'occuper des cimetières, notamment à la Roche-Châlons. Elle constate que la gestion de l'écoulement des eaux est capitale. « Les cimetières contribuent à l'augmentation des produits phytosanitaires dans les eaux en aval ». Cependant elle le confirme : « Il

n'y a pas de solution idéale. En ce domaine il faut avoir une méthode, un calendrier, fixer des étapes, ne pas être doctrinaire. »

Montagne : attention à la pente

Le Parc national des Pyrénées s'est lui aussi emparé de la question. Les cimetières de montagne, souvent en remblais, en terrasse ou en pente sont très délicats à traiter. « Depuis 2010, précise la chargée de mission Eloïse Deutsch, nous avons intégré ce problème à notre dispositif. Les cimetières restent un point noir dans la mise en place du zéro produits phytosanitaires. Nous conseillons l'utilisation de matériel thermique, de tondeuses, de rotofil. Changer les revêtements, prévoir des espaces recouverts d'herbe ; utiliser des plantes qui couvrent le sol sont autant de pistes d'évolution. Il ne faut pas tout bétonner afin de maintenir le caractère pyrénéen de nos villages, pour une meilleure accessibilité ».

PHILIPPE DELVALLÉE